

Commune de Saint Jacques sur Darnétal
Mairie - 20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
DIX MARS DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 4 mars 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELAUNAY Frédéric, maire, Mmes BRUNEL Claudine, 1^{ère} adjointe, DRANGUET Malika, 3^{ème} adjoint. **Membres :** M. DAVID Silvère, Mmes HACHÉ Florence, LACROIX-MÉNAGE Véronique, conseillers municipaux délégués, ROUAS Florence, BENSLIMAN Annick, MM. FOURNIER Jean-Michel, FOURAY Gilles, DÉPARDE Jérôme, Mme BELLOT Angie, M. MARCHAL Frédéric, Mme PAIN Céline, M. FOUTEL Matthieu, Mme BARON Ingrid, MM. MOLZA Arnaud, LEVASSEUR Alexandre, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. DEMBOWIAK Jean-Luc, DECLERCK Emmanuel, QUESSE, Bernard, Mmes HÉBERT Fabienne, GUEDIDA Géraldine.

REPRÉSENTÉS : M. DEMBOWIAK par M. FOURNIER, Mme HEBERT par Mme HACHE, Mme GUEDIDA par Mme BELLOT, M. DECLERCK par Mme BRUNEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEPARDE Jérôme

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

- : - : - : - : - : -

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

M. FOUTEL a fait parvenir les observations suivantes : J'ai une remarque et 2 questions concernant la délibération 2024-078, portant sur la vidéoprotection urbaine.

Cette délibération a fait l'objet de discussions animées, y compris au sein même de la majorité. Telle qu'elle est formulée, cette délibération confirme que la finalité décidée par la majorité est bien l'implantation de 16 caméras selon un maillage déjà bien défini. Plusieurs élu.e.s ont voté pour cette délibération, pensant que le nombre réel de caméras pourrait être revu à la baisse ultérieurement. Si cette délibération avait été présentée préalablement en commissions (Finances et Sécurité), le vote du 18 décembre aurait certainement été différent.

J'ai noté pour ma part un coût de maintenance de 2600€ TTC / an. Il est indiqué 12600 € TTC dans le PV. Quel est le bon montant ?

Par ailleurs, en me renseignant auprès d'autres communes, j'ai cru comprendre qu'il était nécessaire d'avoir un local dédié pour ce type d'installation. Ce local n'a pas été mentionné dans la délibération. Qu'en est il exactement ?

Monsieur le Maire : Hormis les remarques de M. Foutel concernant l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre dernier, est ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Avant la mise aux voix et lors de la présentation de la délibération, j'ai indiqué que nous prenions une délibération sur la totalité des phases proposées sans pour autant décider de l'implantation des 16 caméras. De plus, compte tenu du montant total de l'investissement, il faudra obligatoirement réaliser un appel d'offres et avoir recours à la commission M.A.P.A.

A) Le coût de maintenance est bien de 12 600 € TTC/an décomposé comme suit :

Maintenance préventive vidéo 192 euros/ caméras soit 3 072 € TTC

Maintenance fibre 6 328 € TTC

Redevance fibre 3 232 € TTC

B) Les images sont bien évidemment stockées dans un endroit accessible aux seules personnes autorisées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

En préambule, je vous rappelle que l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal prévoit la possibilité de poser des questions orales au moins 48h avant une réunion du conseil municipal (les questions peuvent être adressées bien avant également). Une réponse peut être apportée soit en séance, faire l'objet d'une réponse écrite entre deux séances ou traitée en commission, à défaut une réponse est apportée à l'ouverture du prochain conseil municipal. Lors des dernières séances du conseil municipal et surtout lors de celle du 18 décembre dernier, un élu m'a quasiment empêché d'apporter mes réponses aux questions posées. Il est hors de question que cela se reproduise, je ne laisserai personne bordéliser notre assemblée municipale. Aussi je me réserve le droit de ne plus répondre aux questions orales.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Travaux réhabilitation mairie
- Subventions collectivités

DÉLIBÉRATION 2025-001 PORTANT TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE - AVENANT 2 MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du GROUPE 3 ARCHITECTES pour la réhabilitation de la façade et les travaux de la mairie.

Lors de la présentation du dossier PRO, il a été repéré que les archives du second étage de la mairie n'étaient pas désignées comme telles. Afin de respecter la réglementation, les travaux d'aménagement seront intégrés dans la réhabilitation globale.

La commission de finances réunie le 6 mars 2025 a étudié le chiffrage de ces travaux et propose de retenir l'estimation des travaux suivante : + 71.000,00 € HT soit 85.200,00 € TTC.

La somme totale des travaux de réhabilitation est donc estimée à 392.536,00 € HT soit 471.043,20 € TTC.

Monsieur le Maire présente également au conseil municipal, l'avenant N°2 sollicité par le GROUPE 3 ARCHITECTES pour une plus-value de 5.450,00 € HT soit 6.540,00 € TTC pour la mission correspondant aux travaux supplémentaires.

Le marché de base : Montant prévisionnel des travaux 18.000,00 € HT soit 21.600,00 € TTC. Le marché après avenants N° 1 et 2 : 31.350,00 € HT soit 37.620,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

* émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réhabilitation de la mairie pour un montant estimé à 392.536,00 € HT soit 471.043,20 € TTC

* approuve les termes de l'avenant n°2 présenté par le GROUPE 3 ARCHITECTES pour une plus-value 5.450,00 € HT soit 6.540,00 € TTC pour la mission correspondant aux travaux supplémentaires.

* autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint s'y substituant à signer tous les actes et documents de toute nature, nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

* sollicite les subventions auprès des organismes d'Etat (DETR 30%, DSIL) et les collectivités (Département 30%, Métropole 20%).

QUESTIONS ORALES DU GROUPE « SAINT JACQUES UN AVENIR ENSEMBLE » POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

1 – Caméras Entre Seine : Nous avons constaté que plusieurs caméras ont été installées à l'intérieur d'équipements communaux (complexe sportif et salle Entre Seine). Si leur présence à l'entrée de ces bâtiments peut s'envisager, pour quelles raisons y en a-t-il une dans la salle principale de l'Entre Seine ? Dans quelle(s) commission(s) cela a-t-il été décidé ?

2 – Travaux rue bois tison : Lors des aménagements du 2ème tronçon de la rue du Bois Tison, des trottoirs ont été réalisés en stabilisé. Au niveau des numéros 580 environ, un poteau (téléphonique à priori) est resté à son ancien emplacement, en plein du nouveau trottoir, avec un câble qui traîne au ras du sol. Cette situation est particulièrement peu pratique, voire même dangereuse pour les piétons. Est-il prévu de modifier cette implantation ?

3 – Antenne relais : Une antenne de téléphonie vient d'être installée, rue de la table de Pierre (sur la parcelle AT0077). Cette parcelle est-elle privée ou communale ? Quel qu'en soit le propriétaire, est-il légal, et à tout le moins normal, que les riverains n'aient reçu aucune information préalable à cette implantation ? Rappelons qu'en 2023, lors de vos échanges avec des opérateurs de téléphonie, vous vous étiez engagés à informer les riverains des terrains retenus pour de telles infrastructures.

4 – Initiatives métropolitaines : Régulièrement, la majorité métropolitaine lance des initiatives auprès de l'exécutif national pour obtenir des réponses sur des sujets impactant directement notre territoire. Une des dernières lettres ouvertes au 1er ministre demandait notamment le renforcement des effectifs de police pour lutter contre le narco-trafic. Vous défendez au sein de ce conseil l'implantation à grande échelle de caméras de vidéo-protection sur la commune. Pourquoi n'êtes-vous quasiment jamais signataire de ces démarches collectives, qui visent à traiter des problèmes profonds et difficiles ? Il ne s'agit pas que de sujets de grandes villes. D'ailleurs, des communes comme Montmain, Roncherolles,... ont signé ces lettres ouvertes.

Réponses de Monsieur le Maire aux questions orales posées lors du conseil municipal du 10 mars 2025 :

1) Afin de ne pas retrouver des propos nauséabonds sur les réseaux sur ce sujet, vous trouverez ma réponse. Afin d'uniformiser les systèmes de protection de nos bâtiments, l'ensemble des contrats ont été revus pour avoir qu'un seul interlocuteur « Chubb Delta ». De plus, pour ne pas mettre en danger les personnes ou élus lors de la levée de doute sur une alerte intrusion, des caméras ont été installés pour que cela puisse être réalisé à distance et pouvoir alerter les forces de l'ordre si nécessaire. Les images ne seront accessibles qu'aux personnes autorisées et uniquement dans le cas d'acte de malveillance.

2) Sans vouloir être taquin, heureusement que la majorité municipale organise des déambulations dans notre village tel que lors de la marche à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes pour vous permettre de le découvrir. Je vous rappelle que la voirie est une compétence métropolitaine, cependant heureusement que les travaux ont été réalisés avant qu'Orange et Enedis déplacent les poteaux en question et le coffret électrique, sinon les travaux n'auraient pas encore été effectués.

3) Je suis surpris de votre étonnement sur la pose d'une antenne de téléphonie sur une parcelle privée (E0196 et non AT 77), ce dossier a été étudié en commission urbanisme le 11 mars 2024, à laquelle, un représentant de votre groupe y a assisté. Pour votre complète information, le pouvoir de police exercé est celui de l'état et non celui du maire pour la réglementation de l'installation des antennes relais. En 2023, compte tenu de la recherche de lieu d'implantation sur le

domaine public, pour les antennes relais du château d'eau, j'avais précisé que j'en informerais les riverains. Dans le cas présent, il s'agit d'une antenne supplémentaire installée pour améliorer la qualité de réception d'un opérateur.

4) Les questions orales ne concernent que le fonctionnement de la commune, par conséquent il ne vous sera pas apporté de réponse à votre question métropolitaine.

Pour terminer, je tiens à vous préciser que l'intégralité de vos questions et des réponses apportées seront retranscrites intégralement dans le compte rendu du conseil municipal. Je vous invite donc à attendre sa parution pour les diffuser sur les réseaux sociaux et non de travestir mes propos.

DÉLIBÉRATION 2025-002 PORTANT DEMANDE DE RENOUELEMENT DE SUBVENTION – BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de renouvellement de subvention sollicitée pour la rénovation des bâtiments scolaires : Cantine scolaire et école élémentaire Jules Ferry.

Les travaux concernant la cantine sont d'une part la réfection des sols du réfectoire et la peinture extérieure, ainsi que la pose d'une moustiquaire et pour l'école Jules Ferry, la pose d'un film solaire anti-flaquant ainsi que des stores.

La DETR (30%), la DSIL (20%) auprès de la Préfecture, le Conseil Départemental (30%), ainsi que toute autre collectivité dont la Métropole Rouen Normandie, sont sollicités pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux travaux et au plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi qu'à la présentation des subventions.

DÉLIBÉRATION 2025-003 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE RÉHABILITATION MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention sollicitée pour la réhabilitation de la mairie. Les travaux concernant la mise en sécurité de la façade de la mairie, aménagements intérieurs, couverture, remplacement de menuiseries, mise en conformité des locaux archives.

Le montant total des travaux est estimé à 392.536,00 € HT soit 471.043,20 € TTC, auxquels s'ajoutent les honoraires de la maîtrise d'œuvre (5.450,00 € HT soit 6.540,00 € TTC) et des bureaux de contrôle technique et SPS (6.125,00 € HT soit 7.350,00 € TTC).

La DETR (30%), la DSIL (20%) auprès de la Préfecture, ainsi que le Conseil Départemental (30%), ainsi que toute autre collectivité dont la Métropole de Rouen Normandie, sont sollicités pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux travaux et au plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi qu'à la présentation des subventions.

DÉLIBÉRATION 2025-004 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION – RÉALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UN PUMPTRACK

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention sollicitée pour la réalisation d'un terrain multisports et d'un Pumptrack dans l'enceinte du complexe sportif.

Afin de mettre à disposition à la jeunesse et à tous les habitants de la commune une offre de loisirs sportifs, de créer un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnelles, de développer le sport et toutes ses valeurs, et de proposer un espace de jeu en accès libre au cœur du complexe sportif, où différentes activités sportives ludiques pourront y être pratiquées par toutes les générations et où chacun pourra s'y retrouver pour y pratiquer un sport collectif (basket, tennis, handball, football, ou individuel trottinette, vélo, skate, ...), il est proposé de construire un terrain multisports et un Pumptrack dans l'enceinte du complexe sportif.

Le montant total des travaux est estimé à 135.892,00 € HT soit 163.070,40 € TTC,

Le Conseil Départemental (30%), ainsi que la Métropole de Rouen Normandie, sont sollicités pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux travaux et au plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi qu'à la présentation des subventions.

DÉLIBÉRATION 2025-005 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION – RÉALISATION DU PARKING ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention sollicitée pour la réalisation du parking de l'ancienne mairie.

Les travaux consistent en la réalisation d'une circulation et d'une zone de stationnement sur la place de l'ancienne mairie.

Le montant total des travaux est estimé à 65.025,00 € HT soit 78.030,00 € TTC,

La Métropole de Rouen Normandie, est sollicitée pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux travaux et au plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi qu'à la présentation des subventions.

DÉLIBÉRATION 2025-006 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX ET D'UNE BORNE TACTILE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention sollicitée pour l'acquisition d'un panneau d'informations lumineux qui serait installé en remplacement de celui existant et défectueux place du centre commercial, ainsi que d'une borne tactile extérieure placée près de la mairie pour l'affichage légal (état civil, urbanisme, conseil municipal...)

Le montant total de l'acquisition est estimé à 19.800,00 € HT soit 23.760,00 € TTC,

La Métropole de Rouen Normandie, est sollicitée pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux travaux et au plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi qu'à la présentation des subventions.

- :: - :: - :: -

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21h 00, suivie du quart d'heure citoyen.

- :: - :: - :: -

Conforme à la publication du 04 avril 2025

Le présent procès-verbal a été arrêté à la séance du conseil municipal du 2 avril 2025

Monsieur le Maire
Frédéric DELAUNAY

Monsieur le Secrétaire de séance
Jérôme DEPARDE


